



1^{er} avril 2020

Coronavirus (COVID-19)

Premier bilan des contrôles réalisés en entreprises et sur les chantiers

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), des contrôles ont été effectués sur les chantiers par la SUVA, alors que l'Inspection cantonale du travail (ICT) s'est chargée des autres branches d'activité, en particulier l'industrie, le commerce de détail et la restauration à l'emporter. Si de manière générale les prescriptions de l'OFSP sont relativement bien respectées dans les entreprises, la situation est, en revanche un peu plus préoccupante sur les chantiers. Les demandes de corrections sont nombreuses, mais les entreprises du domaine de la construction et du second œuvre réagissent de manière assez proactive aux mesures exigées. Une première suspension d'activités a été notifiée à une entreprise de ferrailage. D'autres sont en préparation. Afin d'intensifier les contrôles sur les chantiers, l'Etat du Valais met à disposition de la SUVA plusieurs inspecteurs cantonaux.

Selon les critères de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), différents secteurs économiques poursuivent leurs activités. Des mesures de prévention doivent toutefois être prises par les employeurs afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière d'hygiène et d'éloignement social. Le contrôle du respect de ces prescriptions incombe aux cantons et à la SUVA.

Depuis plusieurs semaines, le Service de protection des travailleurs et des relations du travail (SPT) et la SUVA ont ainsi procédé à de nombreux contrôles. Le SPT a constaté que de manière générale les prescriptions de l'OFSP sont relativement bien respectées dans les entreprises. La situation est, en revanche, plus préoccupante sur les chantiers selon la SUVA. Les demandes de corrections sont nombreuses, mais les entreprises de la construction et second œuvre réagissent de manière relativement proactive aux mesures exigées et sont en train de corriger les problèmes identifiés. La règle d'éloignement de 2 mètres, lors des déplacements vers les chantiers et des travaux à réaliser à deux ouvriers ou plus, reste souvent difficile à respecter.

Les inspecteurs SUVA actifs en Valais sur les chantiers sont épaulés par quatre collègues qui tiennent la hotline SUVA ouverte à toutes les entreprises de Romandie. Une première décision de suspension d'activités a été notifiée à une entreprise de ferrailage. D'autres sont en préparation. Afin d'intensifier les contrôles sur les chantiers, l'Etat du Valais met à disposition de la SUVA plusieurs inspecteurs cantonaux.

Dans les autres domaines d'activité, la plupart des entreprises ont mis en œuvre des mesures et les lacunes mises en évidence sont pour la plupart mineures. Une centaine de contrôles ont été effectués la semaine dernière. Dans les commerces, de grands efforts ont été consentis. Il faut considérer que les mesures préconisées sont globalement respectées dans cette branche, même si quelques situations à



risque restent à investiguer. Dans le secteur de l'industrie, aucun problème grave n'a été constaté dans les entreprises visitées et il convient de relever que beaucoup d'efforts ont également été consentis pour protéger les employés. De nombreuses questions émanent du secteur de l'artisanat (ateliers, garages, carrosseries, etc.), elles seront étudiées au cours des prochains jours. La permanence juridique du SPT se tient également à disposition des entreprises afin de répondre quotidiennement à leurs questions.

Le SECO a décidé hier de confier à la SUVA non plus seulement le contrôle des recommandations OFSP sur les chantiers, mais également dans certaines autres branches de l'industrie et de l'artisanat, en soutien aux inspections du travail. Tout doit être mis en œuvre pour limiter au maximum les risques de propagation du COVID-19.

Dans ce sens, l'Etat du Valais veillera à ce qu'une bonne coordination soit mise en œuvre entre les différents organes d'exécution, de manière à ce que les forces à disposition soient utilisées de manière optimale sur le terrain.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) 079 248 07 80

Nicolas Bolli, chef du Service de la protection des travailleurs et des relations du travail (SPT), 027 606 74 05